

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'Approbation des Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION DE COMMUNES ENFANCE JEUNESSE

66, place de la Mairie
73100 GRESY SUR AIX

Aux Adhérents de l'Association de Communes Enfance Jeunesse,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la « ASSOCIATION DE COMMUNES ENFANCE JEUNESSE - ACEJ », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la « ASSOCIATION DE COMMUNES ENFANCE JEUNESSE - ACEJ » à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

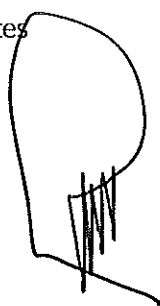
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 30 juin 2020

Le commissaire aux comptes
SR AUDIT



Philippe PAUTRAT



Jean-Pierre VUILLERMET

ACEJ - BILAN AU 31/12/2019

le commissaire
aux comptes

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/19	Exercice N-1 clos le 31/12/18
	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	0 €	
Immobilisations incorporelles (logiciel)		0 €
Immobilisations corporelles (mat. + véhicule)	33 644 €	7 367 €
Immobilisations financières (caution)	12 060 €	560 €
Total	45 704 €	7 927 €
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes	0 €	2 045 €
Autres créances et produits à recevoir	86 846 €	49 596 €
Disponibilités	172 577 €	228 832 €
Charges constatées d'avance	3 243 €	5 670 €
Total	262 666 €	286 143 €
TOTAL GENERAL	308 370 €	294 070 €
PASSIF	Exercice N clos le 31/12/19	Exercice N-1 clos le 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Fonds associatifs	172 038 €	164 083 €
Résultat de l'exercice	6 438 €	7 955 €
Subvention d'équipement	15 189 €	0 €
Total	193 665 €	172 038 €
PROVISIONS POUR RISQUES		
Total	14 070 €	13 200 €
DETTES		
Dettes fournisseurs et compte rattachés	21 942 €	11 131 €
Dettes fiscales et sociales	39 704 €	51 169 €
Dettes diverses	38 989 €	46 532 €
Total	100 635 €	108 832 €
TOTAL GENERAL	308 370 €	294 070 €

COMPTE DE RESULTAT 2019

le commissaire
aux comptes

Postes	Du 01-01-2019 au 31-12-2019	Du 01-01-2018 au 31-12-2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions	385 089.18	326 851.89
Subventions CAF activités sociales	132 430.18	72 356.99
Autres subventions	252 659.00	254 494.90
Participations des adhérents	274 972.17	240 780.82
Autres produits TAP-divers-formation continue	19 315.32	21 982.46
Autres produits participation contrats aidés	87 090.87	86 961.74
Reprise sur prov risque Urssaf 2015 /2016	8 000.00	0.00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	774 467.54	676 576.91
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	122 858.10	111 605.42
Services extérieurs	64 477.22	38 549.88
Autres services extérieurs	61 387.62	57 987.37
Impôts et taxes	6 074.00	6 649.05
Salaires	414 529.16	352 710.25
Charges sociales	89 995.12	95 626.77
Dotation aux amortissements	3 488.07	5 388.38
Dotation aux provisions pour risques Urssaf	8 870.00	1 200.00
Autres charges	0.00	0.00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	771 679.29	669 717.12
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 788.25	6 859.79

PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements	596.01	626.92
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	596.01	626.92
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIERS	596.01	626.92

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	3 692.80	600.00
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 692.80	600.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	638.58	131.42
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	638.58	131.42
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 054.22	468.58
RESULTAT EXCERCICE PERTE	6 438.48	7 955.29

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

Total bilan :	308 370 €
Total des produits :	778 756 €
Résultat de l'exercice :	+6 438 €
Durée de l'exercice :	12 mois

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Un résultat comptable conforme aux prévisions puisque le budget prévisionnel 2019 était prévu à l'équilibre. On peut cependant noter quelques faits singuliers sur l'exercice. Les principales variations de l'exercice comptable (2019) en comparaison avec l'année n-1 (2018) sont décrites ci-dessous.

Recettes

- +16% d'augmentation du nombre d'heures d'accueil, soit près de 168 000 heures d'accueil facturées aux familles en 2019, soit une augmentation des recettes de 34 191 €. C'est une hausse remarquable qui s'explique par un nombre de constructions récentes sur le territoire, par l'amélioration de la qualité de nos services et l'apport des habitants de Mouxy sur une année pleine (intégration de l'ACEJ en mai 2018).
- Une hausse des adhésions de 3 793 € car l'adhésion annuelle est passée de 5 € à 10 € suite à la dernière assemblée générale.
- Une augmentation des versements CAF de 32 189 € :
 - 13 228 € de PSO CAF (fréquentation)
 - 6 122 € de régularisation PSO CAF (année 2018)
 - 3 620 € (plan mercredi 2018)
 - 8 675 € plan mercredi (2019)
- Une participation nouvelle de la CAF sur le mobilier de 3 384 € (investissement).
- Une augmentation de 2 500 € au titre du FDVA.
- Une aide exceptionnelle du département (projet 16-25 ans) de 2 000 €.

Dépenses

- Une augmentation de la masse salariale, afin de pouvoir répondre à l'accroissement de fréquentation (cf. ci-dessus) et assurer le remplacement de 2 personnes en congé maternité, soit une hausse de 56 187 €.
- Une hausse de charges pour les services civique de 2 761 €, notamment sur les 6 premiers mois de l'année 2019.
- Une hausse des charges en raison d'une fréquentation plus forte : 4 396 € de sous-traitance en plus et 9 442 € de frais de repas sur le centre de loisirs.
- Des achats de matériel pédagogique à hauteur de 10 944 €
- Une diminution de la recette TAP de 6 713 € en raison de l'arrêt en septembre 2018, donc aucune recette à ce niveau en 2019.
- Une économie sur les frais de transport de 6 235 €.
- Une provision pour risque (URSSAF réduction Fillon) pour 8 870 €.
- Une prime Macron à hauteur de 5 000 €.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice concernant le covid19

L'activité de l'association a été complètement arrêtée du 16 mars au 13 mai 2020.

L'activité a repris progressivement à partir :

- Du 14 mai pour l'accueil périscolaire et l'espace jeunes
- Du 20 mai pour l'accueil des mercredis

Sur la base des dernières analyses effectuées, compte tenu des mesures prises par la direction de l'association, et sous réserve d'une fréquentation normale des centres au cours de l'été à venir, l'incidence du Covid19 sur le résultat de l'association pour l'exercice en cours devrait être relativement limitée.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

- Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan comptable Général et du plan comptable des associations. Il est également fait application du règlement 99.01 élaboré par le comité de réglementation comptable.
- L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence, d'une part, à la méthode des coûts historiques.
- Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent sauf en ce qui concerne la gestion des prestations familles avec la création des comptes familles permettant ainsi un meilleur suivi des règlements.

2.1 Evaluation des immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Informatique	L	Durée :	1 à 3 ans
Matériel & Outillage	L	Durée :	4 à 6 ans
Matériel de transport	L	Durée :	4 à 5 ans
Matériel de bureau, Mobilier	L	Durée :	4 à 10 ans

2.2. Evaluation des créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur comptable.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF**3.1. Immobilisations brutes**

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	3 458 €	0 €	0 €	3 458 €
Immobilisations corporelles	66 889 €	29 764 €	4 800 €	91 853 €
Immobilisations financières	560 €	12 000 €	500 €	12 060 €
TOTAL	70 907 €	41 764 €	5 300 €	107 371 €

3.2. Amortissements des immobilisations (€)

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	3 458 €		0 €	3 458 €
Immobilisations corporelles	59 521 €	3 488 €	4 800 €	58 210 €
TOTAL	62 979 €	3 488 €	4 800 €	61 668 €

3.3. Echéances des créances (€)

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Avances fournisseurs commandes	0 €	0 €	
Adhérents et créances rattachées	16 335 €	16 335 €	
Autres créances	70 511 €	70 511 €	
TOTAL	86 846 €	86 846 €	

3.4. Autres postes du bilan actif (€)

Produits à recevoir sur les créances	55 168 €
Charges constatées d'avance	3 243 €
Produits à recevoir banques	20 €
Charges à payer banques	56 €

3.5. Trésorerie (€)

Crédit Agricole CC	38 139 €
Crédit Agricole livret A	77 034 €
Crédit Agricole CSL	21 953 €
Caisse	325 €
ACEJ TOTAL	137 451 €
INTERCANTON	35 105 €
TOTAL TRESORERIE	172 556 €

4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF 31/12/2019**4.1. Fonds associatifs**

Le fond associatif est constitué de **178 476 €** au **31/12/2019**

4.2. Échéances des dettes

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Fournis. & comptes rattachés	21 942 €	21 942 €	
Dettes fiscales et sociales	39 704 €	39 704 €	
Autres dettes	3 884 €	3 884 €	
Inter Cantons	35 105 €	35 105 €	
TOTAL	100 635 €	100 635 €	

4.4. Autres postes du bilan passif

Charges à payer fournisseurs	11 627 €
Charges à payer autres	16 403 €

4.5. Fonds dédiés : Non applicable.**4.6. Subventions d'exploitation**

Montant net : **385 089 €** tout secteur confondu.

Subvention CAF 73	113 930 €
Subvention CD73	18 500 €
Subventions communales (dont 105 896 € de la CAF au titre du CEJ)	252 659 €
Total	385 089 €

4.7. Variation des fonds propres

Fonds propres au 31 décembre 2019	193 665 €
Fonds propres au 31 décembre 2018	172 038 €
Variation	21 627 €
Résultat de l'exercice	6 438 €
Subventions d'investissements	15 189 €

4.8. Provision pour risques et charges

Au 1 ^{er} Janvier 2019	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31 décembre 2019
13 200 €	8 870 €	8 000 €	14 070 €

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

le commissaire
aux comptes

5.1. Crédit-bail : Non applicable

5.2. Ventilation des produits

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

Prestations de services adhérents	274 972 €
Subventions	385 089 €
Autres produits	114 406 €
Produits financiers	596 €
Produits exceptionnels	3 693 €
TOTAL	778 756 €

5.3. Transferts de charges

Le poste de transfert de charges s'élève à 98 060 € dont :

- ⇒ 87 091€ : contrats aidés secteurs enfance et jeunesse
- ⇒ 10 969 € : divers remboursements de frais engagés par l'association (formations).

5.4. Produits et charges sur exercice antérieur

Produits sur exercice antérieur : 0 €

Charges sur exercice antérieur : 0 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Valorisation des contributions volontaires en nature

Les heures consacrées par les bénévoles au profit de l'association ne pouvant être déterminées, cette aide n'est pas valorisée dans les comptes.

6.2. Effectif moyen

Effectif moyen	Personnel salarié & services civiques
Nombre d'ETP	30.1
<i>Dont CDI</i>	6.5
<i>Dont contrats aidés</i>	17.4
<i>Dont vacataires</i>	2.7
<i>Dont services civiques</i>	2.2
<i>Dont personnel mise à disposition (PSA) et stagiaires</i>	1.3

6.3. Autres informations significatives : sans objet.